

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2012

18 septembre 2007

SOMMAIRE

Académie de Beauté S.à r.l.	96530	Lifi S.à r.l.	96542
AEI Luxembourg Global, S.à r.l.	96540	Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H.	96534
Agence Immobilière Weckbecker S.A.	96576	Mathur	96541
Apolus Holdco S.à r.l.	96535	MB Conseil et Stratégie S.A.	96538
Arcalux S.A.	96541	Medihold S.A.	96544
Aurikel International S.A.	96576	Medihold S.A.	96545
Barlux S.A.	96535	Medihold S.A.	96543
Bercam International S.A.	96536	M.Group S.A.	96530
Bloomed Holdco S.à r.l.	96534	Mignon S.A.	96532
Boaz Private Equity Holdings	96545	Nettracon Limited Sarl	96539
BPH Finance S.A.	96541	Novellex S.A.	96543
Caribou S.A.	96535	O.R.I. Martin Lux S.A.	96542
Cogis S.à r.l.	96545	Parfinance S.C.A.	96576
Courtage Textile Luxembourgeois s.à r.l.	96540	P.K. Coiffure S.à r.l.	96532
Degroof Alternative	96532	Platina Participations S.A.	96576
Degroof Bonds	96533	Pontoon Luxco S.à r.l.	96538
Demeter	96533	Prointent S.à r.l.	96536
DiBiLux	96531	RM International S.A.	96538
Dlux Holdco S.à r.l.	96536	R Port	96530
Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A.	96541	Saiv Sicav	96532
Everest Investors S.A.	96540	Sliver S.A.	96542
F.A.M. Personal Fund Advisory S.A.	96534	SOFA Holdings S.A.	96566
Geosis Logistic S.A.	96546	Stefin International S.A.	96537
HH Luxembourg 2 S.à r.l.	96539	Sunlite Holding	96539
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	96531	Thomson Travel International S.A.	96545
Jaune Services S.A.	96575	Tocqueville Finance S.A.	96544
Joypar S.A.	96575	UHY Fibetrust S.à r.l.	96545
Juliette Invest S.A.	96574	Uniwel S.A.	96543
Jumping Investment S.A.	96533	Valve Luxco S.à r.l.	96537
"Kadesh Luxembourg S.à r.l."	96542	Vendem S.à r.l.	96533
Kadesh Participations S.à r.l.	96537	Viking Management Group	96543
Kedive S.A.	96574	Viking S.A.	96531
Koncerto S.A.	96575	Vlux Holding S.A.	96544
La Marne Immobilière SA	96574	Wine Yard S.A.	96544

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 126.465.

E

L'assemblée générale des actionnaires réunie en date du 11 juillet 2007 a pris les résolutions suivantes:

1. démission de Madame Sylvie Theisen, née le 22 juin 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 49, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juin 2007;

2. nomination, avec effet au 1^{er} juin 2007, de Monsieur Jacques Gevers, né le 2 avril 1940 à Anvers (Belgique), demeurant au 31, avenue de Grande Bretagne à MC-98000 Monaco, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094415/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Académie de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 105.686.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2007

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Lisette Melis comme gérante technique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Nathalie Schons née le 1^{er} mars 1973 à Grevenmacher, demeurant au Leo-Schneemann-Strasse, 3 à D-66706 Perl, comme nouvelle gérante technique pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la gérance et le régime de signature des gérants sera dorénavant établis comme suit:

- Madame Nathalie Schons née le 1^{er} mars 1973 à Grevenmacher, demeurant au Leo-Schneemann-Strasse, 3 à D-66706 Perl, gérante technique.

Signature.

Référence de publication: 2007094801/6690/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02713. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

M.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.009.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société M. GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2007094855/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2007, réf. DSO-CH00016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070106528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094860/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01331. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

DiBiLux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 68.156.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 11 juillet 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Marco Lagona né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 11 juillet 2007, à partir de la fin de la réunion, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007094442/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 juin 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée réviseur indépendant. Le mandat du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007. M^e Alex Schmitt, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et M. Thomas T. Groos, avec adresse à 269, Greentree Lane, USA-MI 49301 Ada, ont été renommés administrateurs de la Société. Le mandat des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007094796/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Mignon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 88.471.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007094443/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

P.K. Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 58.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094843/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01053. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Saiv Sicav).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.782.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour **DEGROOF ALTERNATIVE**

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007094828/34/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02032. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Demeter).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour **DEGROOF BONDS**

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007094826/34/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02038. - Reçu 104 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Vendem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 34, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.437.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094842/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01054. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Jumping Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.646.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007094444/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

F.A.M. Personal Fund Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.394.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2007 que:

1. Monsieur Alain Lam est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

2. Monsieur Patrick Moinet est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

3. Monsieur Olivier Liegeois est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

4. Est réélu Commissaire pour la même période la société KPMG AUDIT S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094456/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 106.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094846/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01049. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Bloomed Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.973.700,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.112.

Extrait des décisions des associés prises en date du 6 juillet 2007

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2006 (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLOOMED HOLDCO S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095000/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Apolus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 9.801.100,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.798.*Extrait des décisions des associés prises en date du 6 juillet 2007*

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006 (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APOLUS HOLDCO S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094998/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Barlux S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 28.300.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094937/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11021. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Caribou S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.889.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

CARIBOU S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007094740/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Bercam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.945.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur B Monsieur Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Daniel Galhano, administrateur B démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Bruno Bertoli, Administrateur A
- Monsieur Kurt Pescia, Administrateur A
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur B
- Monsieur Pietro Longo, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour BERCAM INTERNATIONAL S.A.

P. Longo

Administrateur B

Référence de publication: 2007094754/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Proint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 87.719.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094886/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00781. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.062.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Extrait des décisions des associés prises en date du 6 juillet 2007

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été; nommé gérant B jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2007 (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DLUX HOLDCO S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094997/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.285.950,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 6 juillet 2007

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009 (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALVE LUXCO S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095009/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Kadesh Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.607.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007094948/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00945. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Stefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.959.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur B Monsieur Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Daniel Galhano, administrateur B démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kurt Pescia, Administrateur A
- Monsieur Valerio Marinelli, Administrateur A
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur B
- Monsieur Pietro Longo, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour STEFIN INTERNATIONAL S.A.

P. Longo

Administrateur B

Référence de publication: 2007094757/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

RM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.954.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur B Monsieur Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Daniel Galhano, administrateur B démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kurt Pescia, Administrateur A
- Madame Luigia Cortese, Administrateur A
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur B
- Monsieur Pietro Longo, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour RM INTERNATIONAL S.A.

P. Longo

Administrateur B

Référence de publication: 2007094756/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

MB Conseil et Stratégie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.
R.C.S. Luxembourg B 98.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094877/3580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07936. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Pontoon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Extrait des décisions des associés prises en date du 6 juillet 2007

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006 (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PONTOON LUXCO S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095011/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Sunlite Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 22.322.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur David Sana, Monsieur Paul Marx et Monsieur Raphaël Rozanski, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Monique Juncker, Monsieur Robert Hovener et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Sana, Administrateur
- Monsieur Paul Marx, Administrateur
- Monsieur Raphaël Rozanski, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour *SUNLITE HOLDING*

D. Sana

Administrateur

Référence de publication: 2007094765/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Nettracon Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094852/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00212. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

HH Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.035.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 juillet 2007, que Monsieur Mike Halsall, né le 4 septembre 1963 à Cambridge en Angleterre, a transféré les six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Felix Bauer, né le 5 juin 1975 à Marktredwitz en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 14-18 Heddon Street, W1B 4DA à Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095134/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Everest Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 120.607.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 17 juillet 2007 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

Madame Anne-Françoise Fouss, employée, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

MS GESTION S.A., établie et ayant son siège social au 12, avenue de la Gare à L-9233 Diekirch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-102 560.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095135/1161/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Courtage Textile Luxembourgeois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2006

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2006 que la décision suivante a été prise:

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la démission à dater de ce jour de Mr. Philippe Bertrand, demeurant rue Constant-Legrève n° 35 à B - 1300 Wavre, de ses fonctions de gérant.

Pour extrait conforme

J. Cohn

Gérant

Référence de publication: 2007095136/1068/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

AEI Luxembourg Global, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.318.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé, en date du 28 juin 2007, de nommer DELOITTE S.A., siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095126/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

BPH Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 51.675.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007094903/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00901. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Arcalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007094904/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00900. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 21.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007094925/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11612. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Mathur, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094938/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11023. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

"Kadesh Luxembourg S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.467.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007094949/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00943. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

O.R.I. Martin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007094918/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00952. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Sliver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007094914/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00979. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Lifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007094929/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11701. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Novellex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thésèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007094931/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11710. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Uniwel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007094911/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00985. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Viking Management Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007094910/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00987. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Référence de publication: 2007095022/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01722. - Reçu 28 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Wine Yard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007094907/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00999. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Vlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 88.102.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007094909/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00997. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Tocqueville Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007094912/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00982. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095020/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01716. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS*
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007094939/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01212. - Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095026/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01724. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**UHY Fibetrust S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cogis S.à.r.l.)**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.966.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095037/770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01359. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Thomson Travel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A.*
Signature

Référence de publication: 2007094988/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01428. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Geosis Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of May.

Before Maître Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg, GrandDuchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GEOSIS LOGISTIC S.A., a Société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register (R.C.S.) of Luxembourg under number B 127.532 and incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, en April 27, 2007, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting») was presided by Stephen Lawrence, administrateur de sociétés, residing in Givrins (CH) (the «Chairman»).

The chairman appointed as secretary Alfonso Carvajal, juriste, residing in Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elected as scrutineer Christian Schwartz, chef d'entreprise, residing in Paris (8ème) (the «Scrutineer»).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Conversion of the existing three thousand one hundred (3,100) shares of the company into one thousand five hundred and fifty (1,550) A Shares («actions de classe A») and one thousand five hundred and fifty (1,550) B Shares («actions de classe B») and allocation of all A Shares to IS PROJECTS TWO S.à r.l., the «A Shareholder» («actionnaire A»), and all B Shares to GEOPARK S.A., the «B Shareholder» («actionnaire B»);

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred and eighty-one thousand five hundred Euros (€ 381,500.-) by the issuance of nineteen thousand and seventy-five (19,075) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and nineteen thousand and seventy-five (19,075) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (€ 31,000.-) represented by one thousand five hundred and fifty (1,550) A Shares, of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and one thousand five hundred and fifty (1,550) B Shares, of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to four hundred and twelve thousand five hundred Euros (€ 412,500.-) represented by twenty thousand six hundred and twenty-five (20,625) A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and twenty thousand six hundred and twenty-five (20,625) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10) each;

3. Subscription by IS PROJECTS TWO S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg, the A Shareholder (actionnaire A), of nineteen thousand and seventy-five (19,075) new A Shares (actions de classe A) of a nominal value of ten Euros (€ 10.-) each and in consideration of a cash contribution amounting to one hundred and ninety thousand seven hundred and fifty Euros (€ 190,750.-);

4. Subscription by GEOPARK S.A., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 1, rue de La Chapelle in L-1325 Luxembourg, the B Shareholder (actionnaire B), of nineteen thousand and seventy five (19,075) new B Shares (actions de classe B) of a nominal value of ten euros (€ 10.-) each and in consideration of a cash contribution amounting to one hundred and ninety thousand seven hundred and fifty Euros (€ 190,750.-);

5. Approval of the following preferential rights to be granted to the B shares:

a. the «Soissons Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 198,937.-, in case of disposal of the «Soissons Project» by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Soissons Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

b. the «Le Mans Dividend» which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 135,958.-, in case of disposal of the «Le Mans Project» by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Le Mans Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

c. the «Château-Thierry Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 212,870.-, in case of disposal of the «Château-Thierry Project» by the relevant subsidiary of the Company

or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Château-Thierry Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

6. Adaptation of the Articles of Association to the above-mentioned amendments and restatement of the Articles of Association;

7. Acceptance of the resignation of the three Directors (administrateurs) of the Company and full and complete discharge to them with respect to their mandate as at the date hereof;

8. Appointment of new Directors (administrateurs) of the Company, two proposed by the A Shareholder, the «A Directors» («administrateurs A»), and two proposed by the B Shareholder, the «B Directors» («administrateurs B»), for a period ending at the shareholders' meeting to be held to approve the accounts of the Company as at 31 December, 2007;

9. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS together with any lawyer of the law firm WAGENER-RUKAVINA-KETTENMEYER to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

10. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to convert the existing three thousand one hundred (3,100) shares of the company into one thousand five hundred and fifty (1,550) A Shares («actions de classe A») and one thousand five hundred and fifty (1,550) B Shares («actions de classe B»), as well as to allocate all A Shares to IS PROJECTS TWO S.à r.l., the «A Shareholder» («actionnaire A»), and to allocate all B Shares to GEOPARK S.A., the «B Shareholder» («actionnaire B»).

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and eighty-one thousand five hundred Euros (€ 381,500.-) by the issuance of nineteen thousand and seventy-five (19,075) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and nineteen thousand and seventy-five (19,075) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, so as to raise it from its current amount of thirty one thousand Euros (€ 31,000) represented by one thousand five hundred and fifty (1,550) A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and one thousand five hundred and fifty (1,550) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to four hundred and twelve thousand five hundred Euros (€ 412,500.-) represented by twenty thousand six hundred and twenty-five (20,625) A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and twenty thousand six hundred and twenty-five (20,625) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Third resolution

The general meeting resolved that the Company will issue nineteen thousand and seventy-five (19,075) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of one hundred and ninety thousand seven hundred and fifty Euros (€ 190,750.-) fully paid by the Shareholder A.

Further appeared Alfonso Carvajal, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the A Shareholder by virtue of a power of attorney granted on the 29 May 2007. The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of IS PROJECTS TWO S.à r.l., the A Shareholder, nineteen thousand and seventy-five (19,075) new A Shares, having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of one hundred and ninety thousand seven hundred and fifty Euros (€ 190,750.-).

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot nineteen thousand and seventy-five (19,075) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the A Shareholder.

Consequently, the A Shareholder will hold twenty thousand six hundred and twenty five (20,625) A Shares of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolved that the Company will issue nineteen thousand and seventy-five (19,075) new B Shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new B Shares will be issued against a payment in cash of one hundred and ninety thousand seven hundred and fifty Euros (€ 190,750.-) fully paid in by the B Shareholder.

Further appeared Christian Schwartz, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the B Shareholder by virtue of a power of attorney granted on the 29 May 2007. The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GEOPARK S.A., the B Shareholder, nineteen thousand and seventy-five (19,075) new B Shares, having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new B Shares, in an aggregate amount of one hundred and ninety thousand seven hundred and fifty Euros (€ 190,750.-).

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot nineteen thousand and seventy-five (19,075) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the B Shareholder.

Consequently, the B Shareholder will hold twenty thousand six hundred and twenty five (20,625) B Shares of the Company.

Evidence of the aforementioned payment of an amount of 381,500.- € has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Fifth resolution

The general meeting resolved to approve that the following preferential rights be granted to the B shares:

a. the «Soissons Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 198,937.-, in case of disposal of the «Soissons Project» by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Soissons Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

b. the «Le Mans Dividend» which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 135,958.-, in case of disposal of the «Le Mans Project» by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Le Mans Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

c. the «Château-Thierry Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 212,870.-, in case of disposal of the «Château-Thierry Project» by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Château-Thierry Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary.

These preferential rights cannot be transferred. In case of transfer of the B Shares, their preferential rights will be cancelled.

Sixth resolution

The general meeting resolved to adapt the Articles of Association to the aforementioned changes and to fix the Articles of Association of the Société anonyme as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company («société anonyme») under the name of GEOSIS LOGISTIC S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise

them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at four hundred and twelve thousand five hundred Euros (€ 412,500.-) represented by twenty thousand six hundred and twenty-five (20,625) A Shares (the «A Shares»), and twenty thousand six hundred and twenty-five (20,625) B Shares (the «B Shares»), all of them of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each (altogether the «Shares»).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 Each holder of a share shall be described as a shareholder («Shareholder»).

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder («usufruitier») and a bare owner («nu-propriétaire») or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

6.6 Categories of Shares

6.6.1 The Shares are divided in the following categories (the «Categories of Shares»):

- the «A Shares» which are allocated to IS PROJECTS TWO S.à.r.l. (the «A Shareholder»);
- the «B Shares» which are allocated to GEOPARK S.A. (the «B Shareholder»).

6.6.2 The B Shares shall have the following preferential rights (the «B Shares Preferential Rights»):

(a) the «Soissons Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 198,937.-, in case of disposal of the «Soissons Project» by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Soissons Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

(b) the «Le Mans Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 135,958.-, in case of disposal of the «Le Mans Project» by the relevant subsidiary of the Company by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Le Mans Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary;

(c) the «Château-Thierry Dividend», which will give rise to the payment by the Company of a preferred dividend amounting to € 212,870.-, in case of disposal of the «Château-Thierry Project» by the relevant subsidiary of the Company by the relevant subsidiary of the Company or in case of transfer either of the shares of the subsidiary of the Company owning the Château-Thierry Project or of the shares of the company holding the shares of such subsidiary.

These preferential rights cannot be transferred. In case of transfer of the B Shares, these preferential rights will be cancelled.

6.7 Transfer of Shares

6.7.1 No Share shall be transferred by any Shareholder of the Company until the third anniversary of the date of incorporation of the Company without the prior written consent of the other Shareholders. Authorised Transfers are not subject to this prohibition.

6.7.2 Any transfer of the Shares in the Company taking place in contravention of article 6.7.1 will be null and void.

6.8 Authorised Transfers

6.8.1 Notwithstanding article 6.7.1, any Shareholder shall be free to transfer all or part of its Shares (the «Authorised Transfer»):

(a) to any third party-company

(i) in which said Shareholder holds, directly or indirectly, more than Fifty per cent (50%) of the shares with a right to vote at general meetings of shareholders or partners as applicable;

(ii) which holds directly more than Fifty per cent (50%) of the shares with a right to vote at general meetings of shareholders or partners, as applicable of said Shareholder; or

(iii) more than fifty per cent (50%) of the capital of which is directly or indirectly held by a company holding more than fifty per cent (50%) itself of the shares with a right to vote at general meetings of shareholders or partners, as applicable, of said Shareholder;

(b) to a candidate as director or member of the Board of the Company, limited to the number of Shares required to exercise the duties of a director.

6.8.2 Any person referred to in 6.8.1 shall undertake to the Board of Directors of the Company's satisfaction not to transfer the Shares so transferred to that person unless such transfer be to a Shareholder or to a person meeting the criteria set forth in article 6.8.1(a) or (b) above in the event the person were to cease meeting the condition which exempted the transfer from the pre-emptive right.

6.9 Pre-Emptive Right

6.9.1 Save in the event of an Authorised Transfer, prior to any transfer by a Shareholder (hereafter referred to as a «Transferor») of all or any part of its Shares (hereafter referred to as the «Transferred Shares») to another Shareholder or a third party (hereafter referred to as a «Transferee»), the Transferor shall notify the proposed Transfer (the «Proposed Transfer») to the other Shareholders (hereafter referred to as the «Other Parties») and to the Company specifying the quality of the Transferee (Shareholder or third party), the identity of the person controlling the third party (as the case may be), the number of Shares comprised in the Proposed Transfer, the price offered by the Transferee (or, in the circumstances provided for in paragraph (b) of article 6.9.2. below, by the Transferor), and a description of the transaction upon which the Transfer is to be effected. The above notification (the «Notification of the Proposed Transfer») shall also include a commitment of the Transferee to purchase the Shares of the Other Parties in the event one or several Other Parties exercise its tag along right.

6.9.2 Each Transferor grants to the Other Parties, in the event of a Proposed Transfer, a pre-emptive right over the Transferred Shares. The Other Parties will have Thirty (30) calendar days as from receipt of the Notification of the Proposed Transfer to give notice to the Transferor and the Company that they intend to exercise their right of pre-emption.

The pre-emptive right contemplated herein will be exercisable as follows:

a) the right of pre-emption of the Other Parties may only be exercised, whether collectively or individually, in respect of all of the Transferred Shares;

b) in case of exercise of the pre-emptive right, the purchase price of the Transferred Shares will be:

(i) in case of a sale of the Transferred Shares, the purchase price agreed upon by the Transferor and the Transferee, or

(ii) in all other cases, in particular in the event of donation, exchange, contribution, merger or de-merger or any combination of such forms of ownership transfer, the price offered in good faith by the Transferor or, in the event of a disagreement, the price determined by an expert appointed by mutual agreement of the Parties or, failing such agreement, upon first request of the disagreeing Party or Parties, by order of the President of the Tribunal de Commerce Luxembourg ruling in a summary form (forme des référés) and without appeal, as set forth in articles 461-480 of the Luxembourg Civil Code;

c) if the total number of Shares offered to be purchased by the Other Parties is equal or superior to the number of Transferred Shares, the Shares will be sold to the Other Parties having exercised their pre-emptive right in proportion to the number of Shares which they respectively hold within the limit of their demand. In the event of fractional Shares, the remaining Share or Shares will be transferred to the Other Party having requested the largest number of Shares or, in case of a draw, holding the largest number of Shares or, in case of another draw, having first notified its intention to exercise its pre-emptive right;

d) in the absence of any offer to purchase or if the offers to purchase of the Other Parties concern a number of Shares inferior to the number offered by the Transferor, the Transferor may proceed with the Transfer of the Transferred Shares to the Transferee's benefit subject to compliance with the provisions of these articles;

e) in the circumstances referred to in article 6.9.2.b.(ii), in the event of disagreement of one Other Party at least on the price at which the Shares are offered, the disagreement shall be notified to the Transferor and the Company within the first Fifteen (15) calendar days of the period of time allowed for the exercise of the pre-emptive right. The Company shall promptly inform the Other Parties not concerned. The appointed expert shall, within one (1) month of his designation, deliver his report to the Transferor and the Company which shall notify it to each of the Other Parties. Any

disagreement duly notified shall cause to be void the exercise of any pre-emptive right which may have been notified by an Other Party prior to the notification of the expert's report. The Other Parties may then exercise their pre-emptive right, at the price determined by the expert under the terms of article 6.9.2, within fifteen (15) calendar days of the notification of the price determined by the expert;

f) the Transferor shall not benefit from any right of withdrawal, save for instances where the price determined by the expert in accordance with the provisions of articles 6.9.2. (b) (ii) and 6.9.2. (e) above shall be inferior to the price offered by the Transferor and provided that the Transferor shall have informed the Other Parties and the Company that it intends to cancel the Proposed Transfer within fifteen (15) calendar days following the delivery of the expert's report;

The expert's fees shall be borne by the Transferor if the price determined by the expert is inferior to the price which the Transferor shall have offered and by the disagreeing Shareholders in other cases.

6.9.3 In the event a Shareholder may have exercised its pre-emptive right in connection with a duly notified Proposed Transfer and said pre-emptive right shall not have been exercised, the Transferor shall proceed with the Transfer in strict compliance with the terms of the notified Proposed Transfer and within the time period specified in said notification or, in the absence of any such period, within thirty (30) calendar days of the expiration of the pre-emptive period. Should the Transferor fail to comply with this procedure, it shall be bound, prior to any Transfer of its Shares, to re-commence the procedure as outlined above.

6.9.4 If the pre-emptive right is exercised in respect of a number of Shares at least equal to the number of Transferred Shares, the Transferor shall Transfer the Transferred Shares to the Other Parties having exercised their pre-emptive right within the time period specified in the notification of the Proposed Transfer or, in the absence of any such period, within thirty (30) calendar days of the expiration of the pre-emptive period.

6.9.5. In order to ensure the purchase by the Other Parties having exercised their pre-emptive right of the Transferred Shares and payment thereof within said period, the Transferor shall only transfer ownership of the Transferred Shares to the Other Parties having exercised their pre-emptive right and receive the price thereof if the Other Parties having exercised their pre-emptive right are simultaneously transferred ownership and pay the transfer price of the Transferred Shares.

6.10 Tag Along Right

6.10.1 Where:

(a) one (or several) Shareholders, acting (action collective), (hereinafter the «Concerned Party» in this article) contemplate(s) the Transfer of Shares (in one or more transactions) to a third party (hereinafter the «Acquirer» in this article); and

(b) the pre-emptive right provided in article 6.9. hereof was not exercised;

the other Shareholders (hereinafter the «Non-Concerned Parties» in this article) shall have a tag-along right, pursuant to which they may transfer to the Acquirer all (and only all) of their Shares on the same terms and pricing conditions as offered by the Acquirer to the Concerned Party.

Accordingly, the Concerned Party shall secure, prior to the Transfer of any or all of its Shares and before making any commitment in respect of such Transfer, the Acquirer's irrevocable undertaking to purchase such Shares of the Non-Concerned Parties that they may wish to sell, on the same terms as proposed by the Acquirer to the Concerned Party and at the same conditions as to price proposed by the Acquirer to the Concerned Party.

6.10.2 The Non-Concerned Parties shall have a period of one month from receipt of the Notification of Proposed Transfer to either exercise their pre-emption right in accordance with article 6.9 above or exercise their tag-along right in accordance with the following terms and conditions:

(a) If the Non-Concerned Parties wish to exercise their tag-along right, they shall notify the Concerned Party, prior to the expiration of the period referred to above, of their decision to sell all of their Shares (it being specified that the Non-Concerned Parties may only sell all of their Shares in the Company when exercising their tag-along rights under this article) (the «Offered Shares»);

(b) In the event of exercise by one of the Non-Concerned Parties of its tag-along right and of non exercise of the pre-emption right by one Shareholder in accordance with article 6.8.1 above, the price will be determined, mutatis mutandis, in accordance with the provisions of article 6.8.2 (b) hereof.

(c) In the event of exercise by one of the Non-Concerned Parties of its tag-along right, the transfer of the Offered Shares shall take place within the time period mentioned in the notified Proposed Transfer or, absent any such period, within fifteen (15) calendar days of the date of expiry of the period referred to in this article 6.10.3;

(d) In order to ensure the purchase by the Acquirer of the Offered Shares and payment thereof within said period, the Concerned Party shall only transfer ownership of the Transferred Shares to the Acquirer and receive the price thereof if the Acquirer is simultaneously transferred ownership and pays the transfer price of the Offered Shares.

(e) In the event that, in the course of a duly notified Transfer, no Party shall have exercised its tag-along right, the notifying Party shall proceed with the Transfer in strict compliance with the terms and schedule of the notified project or, absent any such schedule, within thirty (30) calendar days of the expiry of the pre-emptive and tag-along rights exercise periods. Should the notifying Party fail to do so, it shall be bound, prior to any Transfer of its Shares, to conform again to the provisions hereof.

6.11 Drag along right in the event of third party offer

6.11.1. As from the third anniversary date of incorporation of the Company, should a Shareholder receive from a third party (the «Third Party Purchaser») a firm and unconditional offer to purchase one hundred per cent (100%) of the capital of the Company (the «Offer») and, as regards the Shareholder having received the Offer, the «Offering Shareholder»), the Offering Shareholder shall notify the Offer, which shall include mutatis mutandis all information provided in the Notification of Proposed Transfer, to the other Shareholders.

6.11.2 The other Shareholders will have thirty (30) calendar days as from receipt of the notification of the Offer to give notice to the Offering Shareholder that they intend or refuse to sell all of their Shares at the same price and conditions as provided in the Offer, failing which they shall be deemed to have agreed to sell their Shares.

6.11.3 In the event the other Shareholders refuse to sell their Shares in accordance with the Offer to the Third Party Purchaser, they will be bound to purchase the Shares of the Offering Shareholder at the same price and conditions as provided in the Offer, within thirty (30) calendar days as from receipt by the Offering Shareholders of the notification sent by the other Shareholder(s) pursuant to article 6.11.2.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The Board of Directors shall be composed of four (4) members, who shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. Two Board members (including at least one residing in Luxembourg) shall be appointed among candidates proposed by Shareholders holding A Shares (the «A Directors») and two Board members (including at least one residing in Luxembourg) shall be appointed among candidates proposed by Shareholders holding B Shares (the «B Directors»).

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.3.1 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining A Director shall appoint a new A Director.

7.3.2 In the event of a vacancy of an B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining B Director shall appoint a new B Director.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.9 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms

8.10 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.11 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.12 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from participating to and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

8.13 None of the following actions or decisions (the «Reserved Board Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any direct or indirect subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is unanimously approved by the Board of Directors of the Company.

8.14 The reserved Board Matters are as follows:

- (a) adoption of/amendment to business plan of the Company and any direct or indirect subsidiary of the Company;
- (b) approval for quarterly business plan updates;
- (c) approval of the real estate projects;
- (d) acquisition of a new real estate company (or entering in to any contract in respect of such future acquisitions);
- (e) signature or amendments of leases;
- (f) entry into any agreement, arrangement or transaction with any person with an individual value in excess of Five Thousand Euros (EUR 5,000.-);
- (g) appointment/replacement of/agreement with an asset manager, an administrative assistant or a construction manager;
- (h) any investment whatsoever relating to any amount greater than five thousand Euros (EUR 5,000.-) net of taxes per transaction, per year;
- (i) disposal of any asset of value greater than five thousand Euros (EUR 5,000.-) or any recurring expense or investment of more than five thousand Euros (EUR 5,000.-) per year;
- (j) financing decisions (including new credit facilities, renegotiations, swaps or early repayments);
- (k) granting securities, guarantees or indemnities of whatever kind;
- (l) entry into, termination or amendment of any agreement with third parties involving in aggregate any amount greater than five thousand Euros (EUR 5,000.-);
- (m) change to tax or accounting rules applying to the Company and/or any direct or indirect subsidiary of the Company; and
- (n) all decisions in respect of law suits or settlements.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters; provided that one director is a A Director and one director is a B Director. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors («commissaire aux comptes»), or to one or several auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in May of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, e-mail, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17.- Financial Year.

The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the

registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provisions

Art. 22. Should a shareholder agreement be executed between the Shareholders, its provisions will be deemed as being part of the present articles of association.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Seventh resolution

The general meeting resolved to accept the resignation of the three Directors (administrateurs) of the Company, Ms Samia Rabia, Mr Stephen Lawrence and Mr Pii Ketvel, and full and complete discharge them with respect to their mandate as at the date hereof.

Eighth resolution

The general meeting resolved to appoint the following persons as Directors of the Company, such appointment being effective as of the date of the present meeting for a period ending at the meeting to be held to approve the accounts of the Company as at 31 December, 2007:

1. Mr. Stephen Lawrence, companies director, born in London (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in CH-1271 Givrins, 6, ruelle des chambres chaudes, Switzerland, appointed as «A Director»;

2. Mr Pii Ketvel, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in L-1479 Luxembourg, Kansallis House - 1, place de l'Etoile, appointed as «A Director»;

3. Mr. Christian Schwartz, companies director, born in Epernay, Marne (France) on the 24 December 1950, residing professionally in F-75008, Paris 71, avenue Franklin Roosevelt (now changing his residence to Luxembourg), appointed as «B Director»;

4. Mr Claude Schwartz, consultant, born in Epernay, Marne (France), on the 8 May 1952, residing professionally in F-93460 Gournay-sur-Marne, France, 11, boulevard Maurice Guilbert, appointed as «B Director».

The board of directors of the Company shall henceforth be composed of the following directors:

- Mr. Stephen Lawrence (A Director);
- Mr. Pii Ketvel (A Director);
- Mr. Christian Schwartz (B Director);
- Mr. Claude Schwarz (B Director).

Ninth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg together with any law firm WAGENER-RUKAVINA-KETTENMEYER, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions. There being no further business, the meeting was terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at € 8,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GEOSIS LOGISTIC S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.532 et constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Stephen Lawrence, administrateur de sociétés, demeurant à Givrins (CH) (le «président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Alfonso Carvajal, juriste, demeurant à Luxembourg (le «secrétaire»).

L'assemblée a élu comme scrutateur Christian Schwartz, chef d'entreprise, demeurant à Paris (8^e) (le «scrutateur»).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social, soit trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions, sont valablement représentées à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions en mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe A et en mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe B, et allocation de toutes les actions A à IS PROJECTS TWO S.à r.l., l'actionnaire A, et de toutes les actions B à GEOPARK S.A., l'actionnaire B;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt et un mille cinq cents euros (EUR 381.500,-) par l'émission de dix-neuf mille soixante-quinze (19.075) nouvelles actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de dix neuf mille soixante-quinze (19.075) nouvelles actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500,-) représenté par vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de classe A et vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

3. Souscription par IS PROJECTS TWO S.à r.l. («actionnaire A»), une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de dix neuf mille soixante-quinze (19.075) nouvelles actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-);

4. Souscription par GEOPARK S.A. («actionnaire B»), une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue de La Chapelle, L-1325 Luxembourg de dix neuf mille soixante-quinze (19.075) nouvelles actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-);

5. Approbation des suivants droits préférentiels qui seront attribués aux actions de classe B:

a. le «Dividende Soissons», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 198.937 euros en cas de disposition du «Projet Soissons» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Soissons, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

b. le «Dividende Le Mans», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 135.958 euros en cas de disposition du «Projet Le Mans» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Le Mans, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

c. le «Dividende Château-Thierry», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 212.870 euros en cas de disposition du «Projet Château-Thierry» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Le Mans, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

6. Adaptation des statuts de la société aux modifications susmentionnées et refonte des statuts;

7. Acceptation de la démission des trois administrateurs de la société, et décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats à ce jour;

8. Nomination de nouveaux administrateurs de la société, deux proposés par l'actionnaire A (les «administrateurs A»), et deux proposés par l'actionnaire B (les «administrateurs B»), dont le mandat prendra fin à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;

9. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS ensemble avec tout avocat de l'Etude WAGENER-RUKAVINA-KETTENMEYER de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

10. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir les trois mille cent (3.100) actions en mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe A et mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe B, ainsi que d'allouer toutes les actions de classe A à IS PROJECTS TWO S.à r.l., actionnaire A, et d'allouer toutes les actions de classe B à GEOPARK S.A., actionnaire B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt et un mille cinq cents euros (EUR 381.500,-) par l'émission de dix-neuf mille soixante-quinze (19,075) nouvelles actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et dix-neuf mille soixante-quinze (19,075) nouvelles actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500,-) représenté par vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra dix-neuf mille soixante-quinze (19,075) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A existantes.

Les nouvelles actions de classe A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-), entièrement payées par l'actionnaire A.

Maintenant comparait Alfonso Carvajal, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 29 mai 2007. Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de IS PROJECTS TWO S.à r.l., l'actionnaire A, pour dix-neuf mille soixante-quinze (19,075) nouvelles actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-).

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter les dits souscriptions et paiements et d'attribuer les dix-neuf mille soixante-quinze (19,075) nouvelles actions de classe A, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à l'actionnaire A.

En conséquence, l'actionnaire A détiendra vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de classe A de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra dix-neuf mille soixante-quinze (19,075) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Les nouvelles actions de classe B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-), entièrement payées par l'actionnaire B.

Maintenant comparait Christian Schwartz, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 29 mai 2007. Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne

varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de GEOPARK S.A., l'actionnaire B, pour dix-neuf mille soixante-quinze (19.075) nouvelles actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-).

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter les dits souscriptions et paiements et d'attribuer les dix-neuf mille soixante-quinze (19.075) nouvelles actions de classe B, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à l'actionnaire B.

En conséquence, l'actionnaire B détiendra vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de classe B de la Société.

La preuve du paiement d'un montant de 381.500,- € a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver que les suivants droits préférentiels soient attribués aux actions de classe B:

a. le «Dividende Soissons», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 198.937 euros en cas de disposition du «Projet Soissons» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Soissons, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

b. le «Dividende Le Mans», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 135.958 euros en cas de disposition du «Projet Le Mans» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Le Mans, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

c. le «Dividende Château-Thierry», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 212.870 euros en cas de disposition du «Projet Château-Thierry» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Le Mans, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale.

Ces droits préférentiels ne pourront pas être transférés. En cas de transfert des actions de classe B, leurs droits préférentiels seront annulés.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'adapter les statuts aux modifications précitées et de procéder à une refonte des statuts de la société anonyme (les «Statuts») comme suit:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de GEOSIS LOGISTIC S.A. (la «Société»).

Art. 2.- Siège social.

2.1 La Société a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle qu'en soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans limitation, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, notamment toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- €) représentées par vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de catégorie A (les «Actions A») et and vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de catégorie B (les «Actions B»), toutes d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune (ensemble, les «Actions»).

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Chaque titulaire d'une action sera désigné comme étant un actionnaire (un «Actionnaire»).

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

6.6 Catégories d'Actions

6.6.1 Les Actions sont réparties entres les catégories suivantes (les «Catégories d'Actions»):

- les «Actions A», qui sont attribuées à IS PROJECTS TWO S.à.r.l. (l'«Actionnaire A»);
- les «Actions B», qui sont attribuées à GEOPARK S.A. (l'«Actionnaire B»)

6.6.2 Les Actions B donneront droit aux droits préférentiels suivants (les «Droits Préférentiels des Actions B»):

(a) le «Dividende Soissons», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 198.937,- euros en cas de cession du «Projet Soissons» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Soissons, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

(b) le «Dividende Le Mans», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 135.958,- euros en cas de cession du «Projet Le Mans» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Le Mans, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale;

(c) le «Dividende Château-Thierry», qui donnera droit au paiement par la Société d'un dividende préférentiel d'un montant de 212.870,- euros en cas de cession du «Projet Château-Thierry» par la filiale concernée de la Société ou en cas de transfert soit des parts de la filiale de la Société ayant la propriété du Projet Château-Thierry, soit des actions de la société détenant les parts de cette filiale.

Ces droits préférentiels ne peuvent être transférés. En cas de transfert des Actions B, ces droits préférentiels seront annulés.

6.7 Transfert des Actions

6.7.1 Aucune Action ne sera transférée par un Actionnaire de la Société jusqu'au troisième anniversaire de la date de constitution de la Société sans l'accord préalable écrit des autres Actionnaires. Les Transferts Autorisés ne sont pas soumis à cette interdiction.

6.7.2 Tout transfert d'Actions de la Société effectué en violation de l'article 6.7.1 sera nul.

6.8 Transferts Autorisés

6.8.1 Nonobstant l'article 6.7.1, tout Actionnaire pourra librement transférer tout ou partie de ses Actions (les «Transferts Autorisés»):

(a) à toute société tierce:

(i) dont ledit Actionnaire détient, directement ou indirectement, plus de cinquante pourcent (50%) des parts ou actions donnant droit de vote aux assemblées générales des associés ou actionnaires;

(ii) qui détient directement plus de cinquante pour cent (50%) des parts ou actions donnant droit de vote aux assemblées générales des associés ou actionnaires dudit Actionnaire; ou

(iii) dont plus de cinquante pour cent (50%) du capital est directement ou indirectement détenu par une société détenant plus de cinquante pour cent (50%) des parts ou actions donnant droit de vote aux assemblées générales des associés ou actionnaires dudit Actionnaire;

(b) à un candidat pour un poste d'administrateur ou de membre du conseil d'administration de la Société dans la limite du nombre d'Actions requises pour exercer ces fonctions d'administrateur.

6.8.2 Toute personne visée à l'article 6.8.1 devra s'engager, de manière satisfaisante pour le conseil d'administration de la Société, à ne pas transférer les Actions ainsi transférées à cette personne, à moins que ce transfert ne soit au bénéfice d'un Actionnaire ou d'une personne remplissant les critères définis au paragraphe 6.8.1(a) ou (b) ci-dessus dans l'hypothèse où la personne devait cesser de remplir la condition qui a soustrait le transfert à l'application du droit de préemption.

6.9 Droit de Préemption

6.9.1 Sauf dans l'hypothèse d'un Transfert Autorisé, avant tout transfert par un Actionnaire (ci-après un «Cédant») de tout ou partie de ses Actions (ci-après les «Actions Transférées») à un autre Actionnaire ou un tiers (ci-après un «Cessionnaire»), le Cédant devra notifier le Transfert envisagé (le «Transfert Envisagé») aux autres Actionnaires (ci-après les «Autres Parties») et à la Société en décrivant la qualité du Cessionnaire (Actionnaire ou tiers), l'identité de la personne contrôlant le tiers (le cas échéant), le nombre d'Actions concernées par le Transfert Envisagé, le prix offert par le Cessionnaire (ou, dans les circonstances visées dans le paragraphe (b) de l'article 6.9.2. ci-dessous, par le Cédant) et la description de l'opération dans le cadre de laquelle le Transfert doit être effectué. La notification sus-visée (la «Notification du Transfert Envisagé») devra également comprendre un engagement du Cessionnaire d'acquérir les Actions des Autres Parties dans l'hypothèse où une ou plusieurs des Autres Parties exercerait son droit de sortie conjointe.

6.9.2 Chaque Cédant consent aux Autres Parties, dans l'hypothèse d'un Transfert Envisagé, un droit de préemption sur les Actions Transférées. Les Autres Parties auront trente (30) jours francs à compter de la réception de la Notification du Transfert Envisagé pour notifier au Cédant et à la Société qu'elles entendent exercer leur droit de préemption.

Le droit de préemption envisagé aux présents statuts pourra être exercé comme il est indiqué ci-après:

a) le droit de préemption des Autres Parties ne pourra être exercé, collectivement ou individuellement, que sur l'ensemble des Actions Transférées;

b) en cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'acquisition des Actions Transférées sera:

(i) en cas de vente des Actions Transférées, le prix d'acquisition convenu entre le Cédant et le Cessionnaire, ou

(ii) dans tous les autres cas, notamment dans l'hypothèse d'une donation, d'un troc, d'un apport, d'une fusion ou scission ou de toute combinaison de ces méthodes de transfert de propriété, le prix offert de bonne foi par le Cédant ou, en cas de désaccord, le prix déterminé par un expert désigné conjointement par les Parties ou, en l'absence d'accord, à la demande d'une ou des Parties en désaccord, par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg rendue en référé, sans recours, conformément aux articles 461-480 du Code civil luxembourgeois;

c) si le nombre total d'Actions offertes pour être acquises par les Autres Parties est égal ou supérieur au nombre d'Actions Transférées, les Actions seront cédées aux Autres Parties ayant exercé leur droit de préemption en proportion avec le nombre d'Actions qu'elles détiennent respectivement, dans la limite de leur demande. Dans l'hypothèse d'Actions fractionnées, les Actions restantes seront transférées à l'Autre Partie ayant demandé le plus grand nombre d'Actions ou, en cas d'égalité, détenant le plus grand nombre d'Actions ou, en cas d'égalité à nouveau, ayant notifié son intention d'exercer son droit de préemption en premier;

d) en l'absence de toute offre d'acquisition ou si les offres d'acquisition des Autres Parties portent sur un nombre d'Actions inférieur au nombre offert par le Cédant, le Cédant pourra réaliser le Transfert des Actions Transférées au Cessionnaire, en conformité avec les dispositions des présents statuts;

e) dans les circonstances visées à l'article 6.9.2.b.(ii), en cas de désaccord d'au moins une Autre Partie sur le prix auquel les Actions sont offertes, ce désaccord sera notifié au Cédant et à la Société au cours des quinze (15) premiers jours francs du délai octroyé pour l'exercice du droit de préemption. La Société en informera dans les meilleurs délais les Autres Parties qui ne sont pas concernées. L'expert désigné devra, dans un délai d'un (1) mois à compter de sa désignation,

remettre son rapport au Cédant et à la Société, qui le notifiera aux Autres Parties. Tout désaccord dûment notifié annulera tout exercice d'un droit de préemption qui aurait pu être notifié par une Autre Partie avant la notification du rapport de l'expert. Les Autres Parties pourront alors exercer leur droit de préemption, au prix déterminé par l'expert conformément aux dispositions de l'article 6.9.2, dans un délai de quinze (15) jours francs à compter de la notification du prix déterminé par l'expert;

f) Le Cédant ne bénéficiera d'aucun droit d'abandon, sauf dans l'hypothèse où le prix déterminé par l'expert conformément aux dispositions des articles 6.9.2. (b) (ii) et 6.9.2. (e) ci-dessus serait inférieur au prix offert par le Cédant et pour autant que le Cédant ait informé les Autres Parties et la Société qu'il entend abandonner le Transfert Envisagé dans un délai de quinze (15) jours à compter de la remise du rapport de l'expert;

Les honoraires de l'expert seront supportés par le Cédant si le prix déterminé par l'expert est inférieur au prix que le Cédant aurait offert et, dans le cas contraire, par les Actionnaires ayant formulé un désaccord.

6.9.3 Dans l'hypothèse où un Actionnaire aurait exercé son droit de préemption dans le cadre d'un Transfert Envisagé dûment notifié et que ledit droit de préemption n'aurait pas été exercé, le Cédant procédera au Transfert en stricte conformité avec les conditions du Transfert Envisagé notifié et dans le délai précisé dans ladite notification ou, en l'absence d'un tel délai, dans un délai de trente (30) jours francs à compter de l'expiration du délai de préemption. Si un Cédant ne respecte pas cette procédure, il devra, avant tout Transfert de ses Actions, recommencer ladite procédure.

6.9.4 Si le droit de préemption est exercé pour un nombre d'Actions au moins égal au nombre d'Actions Transférées, le Cédant Transférera les Actions Transférées aux Autres Parties ayant exercé leur droit de préemption dans le délai visé dans la notification du Transfert Envisagé ou, en l'absence d'un tel délai, dans un délai de trente (30) jours francs à compter de l'expiration du délai de préemption.

6.9.5 Afin de s'assurer de l'acquisition par les Autres Parties ayant exercé leur droit de préemption sur les Actions Transférées et du paiement de celles-ci dans le délai applicable, le Cédant ne transférera la propriété des Actions Transférées aux Autres Parties qui ont exercé leur droit de préemption et n'en recevra le prix que si les Autres Parties qui ont exercé leur droit de préemption simultanément reçoivent la propriété et payent le prix d'acquisition des Actions Transférées.

6.10 Droit de sortie conjointe

6.10.1 Si:

(a) un (ou plusieurs) Actionnaires, agissant collectivement (ci-après, aux fins du présent article, une «Partie Concernée»), envisage(nt) un Transfert d'Actions (en une ou plusieurs opérations) à un tiers (ci-après, aux fins du présent article, un «Acquéreur»); et

(b) le droit de préemption prévu à l'article 6.9. des présents statuts n'est pas exercé;

les autres Actionnaires (ci-après, aux fins du présent article, les «Parties Non Concernées») auront un droit de sortie conjointe les autorisant à céder à l'Acquéreur toutes (et uniquement toutes) leurs Actions aux mêmes termes et conditions de prix que ceux offerts par l'Acquéreur à la Partie Concernée.

En conséquence, la Partie Concernée devra obtenir, avant le Transfert de tout ou partie de ses Actions et avant de prendre tout engagement en vue de ce Transfert, l'engagement irrévocable de l'Acquéreur d'acquiescer les Actions des Parties Non Concernées que ces dernières pourraient désirer céder, aux mêmes termes que ceux proposés par l'Acquéreur à la Partie Concernée et aux mêmes conditions de prix que celles proposées par l'Acquéreur à la Partie Concernée.

6.10.2 Les Parties Non Concernées auront un délai d'un mois à compter de la réception de la Notification du Transfert Envisagé pour soit exercer leur droit de préemption conformément à l'article 6. ci-dessus, soit exercer leur droit de sortie conjointe conformément aux termes et conditions suivants:

(a) Si les Parties Non Concernées souhaitent exercer leur droit de sortie conjointe, elles devront notifier à la Partie Concernée, avant l'expiration du délai visé ci-dessus, leur décision de céder l'ensemble de leurs Actions (étant précisé que les Parties Non Concernées peuvent uniquement céder la totalité de leurs Actions de la Société si elles exercent leur droit de sortie conjointe en application du présent article) (les «Actions Offertes»).

(b) Dans l'hypothèse de l'exercice par l'une des Parties Non Concernées de son droit de sortie conjointe et du non-exercice du droit de préemption par un Actionnaire conformément aux dispositions de l'article 6.8.1 ci-dessus, le prix sera déterminé, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article 6.8.2 (b) des présents Statuts.

(c) Dans l'hypothèse de l'exercice par l'une des Parties Non Concernées de son droit de sortie conjointe, le transfert des Actions Offertes sera réalisé dans le délai visé dans le Transfert Envisagé notifié ou, en l'absence d'un tel délai, dans un délai de quinze (15) jours francs à compter de l'expiration du délai visé dans cet article 6.10.3.

(d) Afin de s'assurer de l'acquisition par l'Acquéreur des Actions Offertes et du paiement de celles-ci dans le délai applicable, la Partie Concernée ne transférera la propriété des Actions Offertes à l'Acquéreur et n'en recevra le prix que si l'Acquéreur simultanément reçoit la propriété et paye le prix d'acquisition des Actions Offertes.

(e) Dans l'hypothèse où, dans le cadre d'un Transfert dûment notifié, aucune Partie n'aurait exercé son droit de sortie conjointe, la Partie ayant fait la notification procédera au Transfert en stricte conformité avec les conditions et annexes du projet notifié ou, en l'absence de telles dispositions, dans un délai de trente (30) jours francs à compter de l'expiration du délai d'exercice du droit de préemption et du droit de sortie conjointe. Si un Cédant ne respectait pas cette procédure,

il devra, avant tout Transfert de ses Actions, recommencer ladite procédure. Si la Partie ayant fait la notification n'y procédait pas, elle sera tenue, avant tout transfert de ses Actions, de se conformer à nouveau aux dispositions des présents statuts.

6.11 Obligation de sortie conjointe dans l'hypothèse de l'offre d'un tiers

6.11.1. A compter du troisième anniversaire de la constitution de la Société, si un Actionnaire reçoit d'un tiers (le «Tiers Acquéreur») une offre ferme et inconditionnelle d'acquérir cent pour cent (100%) du capital de la Société (l'«Offre» et, en ce qui concerne l'Actionnaire ayant reçu l'Offre, l'«Actionnaire Réceptionnaire de l'Offre»), l'Actionnaire Réceptionnaire de l'Offre devra notifier l'Offre, qui devra comprendre mutatis mutandis toutes les informations contenues dans la Notification de Transfert Envisagé, aux autres Actionnaires.

6.11.2 Les autres Actionnaires auront trente (30) jours francs à compter de la réception de la notification de l'Offre pour notifier l'Actionnaire Réceptionnaire de l'Offre qu'ils entendent ou refusent d'acquérir tout ou partie de leurs Actions au même prix et aux mêmes conditions que ceux de l'Offre; en l'absence de manifestation de leur part, ils seront réputés avoir accepté de céder leurs Actions.

6.11.3 Dans l'hypothèse où les autres Actionnaires refuseraient de céder leurs Actions conformément à l'Offre au Tiers Acquéreur, ils seront tenus d'acquérir les Actions de l'Actionnaire Réceptionnaire de l'Offre au même prix et aux mêmes conditions que ceux de l'Offre, dans un délai de trente (30) jours francs à compter de la réception par l'Actionnaire Réceptionnaire de l'Offre de la notification reçue par les autres Actionnaires conformément à l'article 6.11.2.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Le conseil d'administration sera composé de quatre (4) membres, qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Deux membres du Conseil d'Administration (dont au moins un résidera au Luxembourg) seront nommés parmi les candidats proposés par les Actionnaires détenant les Actions A (les «Administrateurs A») et deux membres du Conseil d'Administration (dont au moins un résidera au Luxembourg) seront nommés parmi les candidats proposés par les Actionnaires détenant les Actions B (les «Administrateurs B»).

7.2 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.3.1 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, l'autre Administrateur A désignera un nouvel Administrateur A.

7.3.2 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur B pour cause de décès, retraite ou autrement, l'autre Administrateur B désignera un nouvel Administrateur B.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans une résolution préalable du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire.

8.8 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.9 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration.

Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.10 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.11 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.12 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

8.13 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Sujets Réservés du Conseils») ne seront prises par le Conseil d'Administration, la Société, toute filiale directe ou indirecte de la Société ou tout dirigeant ou administrateur de la Société à moins qu'elles soient unanimement approuvées par le Conseil d'Administration de la Société.

8.14 Les Sujets Réservés du Conseil sont les suivants:

- (a) l'adoption ou la modification du business plan de la Société et de toute filiale directe ou indirecte de la Société;
- (b) l'approbation de mises à jour trimestrielles du business plan;
- (c) l'approbation de projets immobiliers;
- (d) l'acquisition d'une nouvelle société immobilière (ou la conclusion de tout contrat en vue de telles futures acquisitions);
- (e) la signature ou la modification de baux;
- (f) la conclusion de toute convention ou opération avec toute personne pour une valeur individuelle excédant cinq mille euros (5.000,- euros);
- (g) la désignation, le remplacement ou la conclusion d'une convention avec un gestionnaire d'actifs, un assistant administratif ou un gestionnaire de constructions;
- (h) tout investissement de quelque nature que ce soit pour un montant excédant cinq mille euros (5.000,- EUR) hors taxes par opération, par année;
- (i) l'aliénation de tout actif d'une valeur excédant cinq mille euros (5.000,- EUR) ou l'engagement de toute charge récurrente ou investissement de plus de cinq mille euros (5.000,- EUR) par année;
- (j) toute décision financière (notamment la conclusion de nouvelles conventions de crédit, leur renégociation, la conclusion de swaps ou tout remboursement anticipé);
- (k) l'octroi de toute sûreté, garantie ou engagement d'indemnisation de toute sorte;
- (l) la conclusion, la résolution/résiliation ou la modification de toute convention avec un tiers pour un montant global excédant cinq mille euros (5.000,- EUR);
- (m) la modification des règles fiscales ou comptables applicables à la Société et/ou toute filiale directe ou indirecte de la Société; et
- (n) toute décision relative à une poursuite judiciaire ou une transaction.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («Bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domicilié(e) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, si un administrateur est un Administrateur A et un administrateur est un Administrateur B. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à laquelle le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, e-mail, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Actionnaire donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration dans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Si un pacte d'actionnaires venait à être conclu entre les Actionnaires. Ses dispositions seront réputées faire partie intégrante des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des trois administrateurs de la société, Madame Samia Rabia, Monsieur Stephen Lawrence et Monsieur Pii Ketvel, et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société, avec effet dès la date de la présente assemblée générale, avec mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007:

1. Monsieur Stephen Lawrence, directeur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, résidant à CH-1271 Givrins, 6, ruelle des chambres chaudes, Suisse, administrateur A;

2. Monsieur Pii Ketvel, avocat, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1479 Luxembourg, Kansallis House - 1, place de l'Etoile, administrateur A;

3. Monsieur Christian Schwartz, directeur de sociétés, né à Epernay, Marne (France) le 24 décembre 1950, résidant à F-75008 Paris, 71, avenue Franklin Roosevelt, (en cours de domiciliation au Luxembourg), administrateur B; et

4. Monsieur Claude Schwartz, consultant, né à Epernay, Marne (France) le 8 mai 1952, demeurant professionnellement à F-93460 Gournay-sur-Marne, France, 11, boulevard Maurice Guilbert, administrateur B.

Le conseil d'administration de la société est dès lors composé par les administrateurs suivants:

- Monsieur Stephen Lawrence, administrateur A;
- Monsieur Pii Ketvel, administrateur A;
- Monsieur Christian Schwartz, administrateur B;

- Monsieur Claude Schwartz, administrateur B.

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ensemble avec tout avocat de l'Etude WAGNER RUKAVINA-KETTENMEYER, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à 8.500,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lawrence, A. Carvajal, Ch. Schwartz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007. Relation: LAC/2007/11796. — Reçu 3.815 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007096394/212/1156.

(070108413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

SOFA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of the month of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) IMMOEAST PROJEKT HEKUBA HOLDING GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its principal place of business at Bankgasse 2, 1010 Vienna, Austria and being registered with the Austrian Register under number 282755t, represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 26th July 2 007;

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

Art. 1. Form, name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of SOFA HOLDINGS S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies

to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand (31,000.-) Euro divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one (1.-) Euro per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of the month of May in each year at 10.00 am and for the first time in 2008.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment EUR
IMMOEAST PROJEKT HEKUBA HOLDING GmbH	31,000	31,000.-
Total:	31,000	31,000.-

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,500.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder's resolution

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

First resolution

The following persons have been appointed directors until the next annual general meeting to be held in May 2008:

Name, Title, Professional Address, Date of birth, Place of birth

Lev Morozov, Analyst, Bankgasse 2, 1010 Vienna, Austria, 14th May 1970, Volograd (Russia)

Thijs Van Ingen, Manager, 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, 5th December 1974, Tiel (The Netherlands)

Mark Beckett, Manager, 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, 14th September 1975, London (United Kingdom)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

CAS SERVICES S.A., société anonyme, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 68.168.

Third resolution

The registered office is fixed at 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1) IMMOEAST PROJEKT HEKUBA HOLDING GmbH, une société de droit autrichien, ayant son principal établissement au 2, Bankgasse, 1010 Vienne, Autriche et étant enregistrée auprès du Registre autrichien sous le numéro 282755t, représentée par M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2007;

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de SOFA HOLDINGS S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- €) divisé en trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- €) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par

des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la Société est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré

avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement EUR
IMMOEAST PROJEKT HEKUBA HOLDING GmbH	31.000	31.000,-
Total:	31.000	31.000,-

Les actions ont toutes été entièrement libérées; preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à € 1.500,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolution de l'actionnaire unique

La personne prémentionnée, représentant l'entière du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de mai 2008:

Nom, Titre, Adresse Professionnelle, Date de naissance, Lieu de naissance

Lev Morozov, Analyste, Bankgasse 2, 1010 Vienne, Autriche, 14 mai 1970, Volograd (Russie)

Thijs Van Ingen, Gérant, 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, 5 décembre 1974, Tiel (Pays-Bas)

Mark Beckett, Gérant, 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, 14 septembre 1975, Londres (Royaume-Uni)

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

- CAS SERVICES S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.168.

Troisième résolution

Le siège social de la société a été fixé au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi. Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite é la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, cette partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007, Relation: EAC/2007/9135. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007096422/272/410.

(070108097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Kedive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.322.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour KEDIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096380/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

La Marne Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.363.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour LA MARNE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096375/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Juliette Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.869.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour JULIETTE INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096381/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Koncerto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.715.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour KONCERTO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096379/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Joypar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.050.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour JOYPAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096382/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Jaune Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.152.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour JAUNE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096383/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Platina Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094865/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01338. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Agence Immobilière Weckbecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 93.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007094872/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Parfinance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 16.425.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature

Associé - Commandité - Gérant

Référence de publication: 2007094992/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01409. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Aurikel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 41.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094894/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01788. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.
